



ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

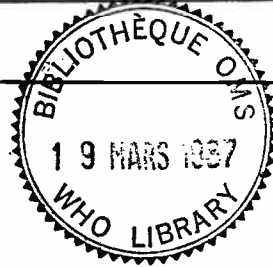
JOURNAL

Publié séparément en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe

QUARANTIÈME ASSEMBLÉE
MONDIALE DE LA SANTÉ

Numéro préliminaire

11 mars 1987



Outre le GUIDE A L'USAGE DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE (document WHA39/DIV/1), qui contient des informations générales sur le déroulement de l'Assemblée de la Santé, le présent numéro préliminaire du JOURNAL de la Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a pour objet de fournir à l'avance aux délégués, représentants et autres participants un certain nombre d'indications sur le programme de travail provisoire de l'Assemblée, de façon que cette dernière puisse commencer ses travaux dans les meilleures conditions possibles.

Le Journal paraîtra tous les jours ouvrables en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. A noter que le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée.

On trouvera ci-après des informations sur les points suivants :

- I. DATE ET LIEU
- II. PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE
- III. DEBAT SUR LES RAPPORTS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU DIRECTEUR GENERAL EN SEANCE PLENIERE
- IV. MANDAT DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE
- V. EXAMEN DU BUDGET PROGRAMME A LA COMMISSION A
- VI. ROLE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL EXECUTIF
- VII. DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
- VIII. DISCUSSIONS TECHNIQUES

I. DATE ET LIEU

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvrira à Genève le lundi 4 mai 1987 à midi et s'achèvera au plus tard le samedi 16 mai 1987. Elle aura lieu au Palais des Nations, situé près de la Place des Nations et de l'Avenue de la Paix, l'accès le plus commode étant par la route de Pregny.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE

Sous réserve des décisions que prendront l'Assemblée et son Bureau, le programme provisoire ci-dessous a été établi pour la première semaine. L'horaire de travail normal de l'Assemblée mondiale de la Santé est de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

Lundi 4 mai

12 heures

PREMIERE SEANCE PLENIERE

(Les délégués et autres participants sont priés de bien vouloir gagner leur place quelques minutes avant 12 heures.)

- Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour provisoire)
- Constitution de la Commission de Vérification des Pouvoirs (article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée) (point 2)
- Election de la Commission des Désignations (article 24 du Règlement intérieur) (point 3)

Dès la fin de la première séance plénière

COMMISSION DES DESIGNATIONS

chargée d'adresser à l'Assemblée des propositions concernant l'élection :

- du Président de l'Assemblée de la Santé (premier rapport de la Commission)
- des Vice-Présidents de l'Assemblée de la Santé, des Présidents des commissions principales et des autres membres du Bureau (deuxième rapport)
- des Vice-Présidents et des Rapporteurs des commissions principales

16 h 30

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

- Adoption du premier rapport de la Commission des Désignations :
 - Election du Président de la Quarantième Assemblée mondiale de la Santé (article 26 du Règlement intérieur) (point 4)

Lundi 4 mai

- Adoption du deuxième rapport de la Commission des Désignations :
 - Election des cinq Vice-Présidents de la Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (article 26 du Règlement intérieur) (point 4)
 - Election du Président de la Commission A (article 34 du Règlement intérieur) (point 5)
 - Election du Président de la Commission B (article 34 du Règlement intérieur) (point 6)
 - Constitution du Bureau de l'Assemblée (article 31 du Règlement intérieur) (point 7)

17 heures

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

- Etude des recommandations à adresser à l'Assemblée sur diverses questions, telles que :
 - Inscription éventuelle de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire (article 12 du Règlement intérieur)
 - Répartition des points de l'ordre du jour entre les commissions principales
 - Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé (point 9)
 - Admission de nouveaux Membres et Membres associés (le cas échéant)
 - Programme de travail de l'Assemblée

Mardi 5 mai

9 heures

TROISIEME SEANCE PLENIERE¹

- Allocution du Président
- Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales (articles 33 et 34 du Règlement intérieur) (point 8)
- Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé (point 9)
- Admission de nouveaux Membres et Membres associés (le cas échéant) (article 6 de la Constitution et article 115 du Règlement intérieur) (point 10)
- Examen et approbation des rapports du Conseil exécutif sur ses soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions (article 18 d) de la Constitution) (point 11)

¹ Le programme de cette séance et de toutes les séances ultérieures (plénières ou des commissions principales) est établi à titre provisoire, sous réserve des recommandations que formulera le Bureau à sa première séance, des décisions de l'Assemblée et du temps disponible.

Mardi 5 mai

- Examen du rapport du Directeur général sur l'activité de l'OMS en 1986 (article 18 d) de la Constitution) (point 12)
- Débat sur les points 11 et 12 (voir aussi la Partie III)

Concurremment
au débat sur
les points 11
et 12

PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION A

(points 17 et 18)

14 h 30

QUATRIEME SEANCE PLENIERE¹

- Débat sur les points 11 et 12 (suite)

Concurremment
au débat sur
les points 11
et 12

DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 18)

Mercredi 6 mai

9 heures

CINQUIEME SEANCE PLENIERE

- Examen du premier rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- Débat sur les points 11 et 12 (suite)

09 h 30

Discussions techniques sur "Soutien économique pour les stratégies nationales de la santé pour tous" (voir la partie VIII)

12 h 30

BUREAU DE L'ASSEMBLEE (s'il y a lieu)

14 h 30

SIXIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 11 et 12 (suite)

Concurremment
au débat sur
les points 11
et 12

PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 20, 21
et 22)

¹ La Commission de Vérification des Pouvoirs tiendra sa première séance pendant ce débat.

Jeudi 7 mai

9 heures

SEPTIEME SEANCE PLENIERE

- Déclaration du Président qui invitera les délégations à faire des propositions concernant l'élection des Membres habilités à désigner une personne pour siéger au Conseil exécutif (article 101 du Règlement intérieur)

- Discussion sur les points 11 et 12 (suite)

09 h 30

Discussions techniques (suite)

11 h 00

- Distinctions

(point 14)

Remise du Prix de la Fondation Léon Bernard

(point 14.1)

Remise du Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha

(point 14.2)

Remise de la Médaille de la Fondation Jacques Parisot

(point 14.3)

Remise du Prix de la Fondation pour la Santé de l'Enfant

(point 14.4)

Remise du Prix Sasakawa pour la Santé

(point 14.5)

14 h 30

HUITIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 11 et 12 (suite)

Concurremment
au débat sur
les points 11
et 12

TROISIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 18)

17 h 30

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Vendredi 8 mai

9 heures

NEUVIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 11 et 12 (suite)

09 h 30

Discussions techniques (suite)

14 h 30

DIXIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 11 et 12 (suite)

Concurremment
au débat sur
les points 11
et 12

DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 23, 24 et
25)

Samedi 9 mai

9 heures-12 h 30

QUATRIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 18)

TROISIEME SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 26, 27, 28
et 30)

Indications concernant la suite de la session

Il est à prévoir que la question de l'élection des Membres habilités à désigner une personne pour siéger au Conseil exécutif sera examinée le lundi 11 mai par le Bureau et le mercredi 13 mai par l'Assemblée de la Santé en séance plénière.

Le rapport final des discussions techniques sera probablement présenté en séance plénière de l'Assemblée le mercredi 13 mai.

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé devra clore ses travaux au plus tard le samedi 16 mai 1987, conformément à la décision du Conseil exécutif (décision EB79(14)).

III. DEBAT SUR LES RAPPORTS DU CONSEIL EXECUTIF ET
DU DIRECTEUR GENERAL EN SEANCE PLENIERE

Dans sa résolution EB71.R3 le Conseil exécutif a décidé que le débat sur les rapport du Conseil exécutif et du Directeur général devrait être notamment axé sur des questions ou sujets jugés particulièrement importants. A sa soixante-dix-huitième session, le Conseil a décidé que les délégués intervenant au cours des séances plénières de la Quarantième Assemblée mondiale de la Santé seraient invités à accorder une attention particulière au thème suivant : "La coopération mondiale entre les Etats Membres pour assurer la réalisation de la santé pour tous d'ici l'an 2000".

Il faut aussi rappeler qu'en application de la résolution WHA20.2, les délégués sont encouragés à limiter à dix minutes la durée de leurs interventions, et que les délégués qui le désirent peuvent remettre par écrit, pour inclusion in extenso dans les comptes rendus des séances plénières, un exposé préparé d'avance, le texte ne dépassant pas de préférence 20 pages dactylographiées à double interligne. On appelle aussi l'attention sur l'amendement à l'article 57 du Règlement intérieur proposé par le Conseil exécutif dans sa résolution EB79.R20.

IV. MANDATS DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

1) La Commission A a pour mandat :

- a) d'examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif sur ce projet;
- b) de recommander le niveau budgétaire et la résolution portant ouverture de crédits;
- c) d'étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé.

2) La Commission B a pour mandat :

- a) d'examiner la situation financière de l'Organisation, notamment :
 - i) le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux Comptes;
 - ii) l'état des contributions et des avances au fonds de roulement, ainsi que de tous fonds dont le montant influe sur la situation financière de l'Organisation; et
 - iii) le montant des recettes occasionnelles disponibles pour aider à financer le budget;
- b) de recommander le barème des contributions;

c) d'étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé.

La Commission B ne se réunit pas lorsque la Commission A s'occupe du point b) du paragraphe 1) ci-dessus.

La Commission A ne s'occupe pas du point b) du paragraphe 1) ci-dessus tant que la Commission B n'en a pas terminé avec les points a) et b) du paragraphe 2) ci-dessus.

V. EXAMEN DU BUDGET PROGRAMME A LA COMMISSION A

L'examen en Commission A du projet de budget programme du Directeur général¹ et du rapport du Conseil exécutif sur ce sujet² se fera sous les trois sous-points suivants de l'ordre du jour de la Commission A relatifs au projet de budget programme :

1) Le premier sous-point intitulé "Questions de politique générale" portera sur l'examen des grandes questions de politique définies par le Conseil et exposées dans son rapport à l'Assemblée de la Santé, au chapitre I.

2) Le deuxième sous-point intitulé "Questions de politique programmatique" concernera l'examen du projet de budget programme selon le canevas contenu dans le septième programme général de travail pour la période 1984-1989 et utilisé dans le budget programme; il portera donc sur les grandes catégories suivantes : i) Direction, coordination et gestion, ii) Infrastructure du système de santé, iii) Science et technologie de la santé, et iv) Appui aux programmes. En examinant chacune de ces grandes catégories, la Commission débattrà des questions suivantes : a) grandes questions de politique programmatique, y compris les questions des réductions conjoncturelles dans l'exécution du budget programme (paragraphe 75 du chapitre II et annexe 1 du rapport du Conseil) et des ajustements opérés dans l'allocation des ressources (paragraphe 76 et 77 du chapitre II du rapport du Conseil); b) rapports sur des programmes particuliers soumis par le Directeur général en réponse à des demandes antérieures de l'Assemblée de la Santé; et c) toutes questions techniques soulevées par des délégués au sujet des programmes.

3) Sous le troisième sous-point intitulé "Questions de politique budgétaire et financière", on examinera le niveau du budget et le projet de résolution portant ouverture de crédits, y compris le montant des recettes occasionnelles pouvant être utilisé pour aider à financer le budget, qui figurent aux sections b) et d) du chapitre III du rapport du Conseil. Il ne faut pas perdre de vue que, conformément à la résolution WHA31.1, la Commission A ne s'occupe pas du niveau du budget et du projet de résolution portant ouverture de crédits tant que la Commission B n'en a pas terminé avec l'examen de la situation financière de l'Organisation et du barème des contributions et n'a pas présenté un rapport exposant ses recommandations sur le montant des recettes occasionnelles disponibles pour aider à financer le budget. En outre, la Commission B ne se réunit pas lorsque la Commission A examine le niveau budgétaire et la résolution portant ouverture de crédits.

VI. ROLE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif a un rôle important à jouer dans les affaires dont s'occupe l'Assemblée de la Santé. Cette situation est conforme à la Constitution de l'OMS, aux termes de laquelle le Conseil exécutif doit appliquer les décisions et les directives de l'Assemblée de la Santé, agir comme organe exécutif de l'Assemblée et donner à celle-ci des consultations sur les questions qu'elle lui soumet. Le Conseil est en outre habilité à soumettre des propositions de sa propre initiative.

Le Conseil exécutif a désigné quatre de ses membres pour le représenter à l'Assemblée mondiale de la Santé.³ Ces représentants ont pour rôle d'exposer à l'Assemblée, au nom du Conseil, les principaux points soulevés lors des discussions du Conseil sur les problèmes qui doivent être signalés à l'attention de l'Assemblée et d'expliquer les raisons et la portée de

¹ Document PB/88-89.

² Document EB79/1987/REC/1, Partie II.

³ Document EB78/1986/REC/1, Partie I, décision EB78(2).

toute recommandation soumise par le Conseil à l'examen de l'Assemblée. Il leur appartient aussi de répondre aux questions qui peuvent être posées au cours des débats de l'Assemblée sur les problèmes en cause lorsqu'ils estiment que la position adoptée par le Conseil demande à être éclaircie. Les déclarations qu'ils font ainsi en tant que membres du Conseil chargés de faire connaître ses vues sont donc à distinguer de celles de délégués exprimant les vues de leur gouvernement.

VII. DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Pour un certain nombre de points de l'ordre du jour, les informations pertinentes qui serviront de base de discussion sont publiées en annexe au document EB79/1987/REC/1. Le rapport du Conseil exécutif sur son examen du projet de budget programme pour 1988-1989 fait l'objet de la partie II du même document. Pour les autres points de l'ordre du jour, la base de discussion sera un document distinct portant la cote A40/...

Les cotes des documents pertinents sont toujours indiquées sous chaque point de l'ordre du jour de l'Assemblée.

VIII. DISCUSSIONS TECHNIQUES

Conformément aux décisions du Conseil exécutif, les discussions auront pour thème "Soutien économique pour les stratégies nationales de la santé pour tous". Ces discussions ont pour but de clarifier certaines questions et de recenser les moyens dont on dispose pour mobiliser et utiliser les ressources dans les meilleures conditions lors du développement ou du remodelage de systèmes de santé, afin d'établir un équilibre entre le coût de plans de santé efficaces et pratiques et les ressources prévues. Elles se dérouleront les mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 mai dans la matinée. A l'issue d'une séance plénière d'ouverture qui se tiendra le 6 mai à 9 h 30, les participants se scinderont en quatre groupes de travail qui se réuniront pendant le reste de la matinée ainsi que le matin du 7 mai. Les groupes se consacreront à l'examen de quatre grands thèmes : Groupe 1 - Politiques économiques axées sur l'équité en matière de santé; Groupe 2 - Planification financière; Groupe 3 - Mobilisation des ressources; Groupe 4 - Mieux utiliser les ressources. Une séance plénière de clôture aura lieu le matin du 8 mai.

Etant donné que les discussions techniques commencent tôt cette année, les participants devront s'inscrire avant l'Assemblée ou, au plus tard, le premier jour de celle-ci, à savoir le lundi 4 mai, en précisant dans quel groupe de travail ils veulent siéger. Une fiche d'inscription est jointe au présent numéro du Journal ainsi qu'au document A40/Technical Discussions/3.

L'objet des discussions techniques, tel que l'a défini la Dixième Assemblée mondiale de la Santé, "doit être de fournir aux membres de l'Assemblée de la Santé l'occasion d'échanges officieux de renseignements et d'expérience ...". Ces discussions ne feront pas partie intégrante des délibérations officielles de l'Assemblée; toutefois, tous les participants à l'Assemblée de la Santé sont invités à y prendre part. L'interprétation sera assurée, pour les quatre groupes de travail, dans les six langues de l'Assemblée.

ANNONCES

LES DIX KILOMETRES DE GENEVE - UNE "COURSE DE SANTE"

Cette année, le samedi 9 mai, aura lieu une "course de santé" organisée par les Autorités de Genève et coparrainée par l'OMS et le Comité international olympique. Partis du Siège de l'OMS à 19 heures, les coureurs suivront un parcours de 10 km à travers les parcs puis gagneront la rive gauche du lac par le pont du Mont-Blanc. Cette manifestation vise à mettre l'accent sur l'exercice physique en tant qu'élément d'un mode de vie sain et l'on espère que de nombreux délégués seront prêts à y participer avec des fonctionnaires de l'OMS et des habitants de Genève. Tous les détails vous seront donnés à votre arrivée.

FICHE D'INSCRIPTION

aux discussions techniques de la
Quarantième Assemblée mondiale de la Santé

6-8 mai 1987

APPUI ECONOMIQUE AUX STRATEGIES NATIONALES DE LA SANTE POUR TOUS

Tous les participants invités à l'Assemblée mondiale de la Santé en vertu de l'article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée peuvent prendre part aux discussions techniques. Les personnes intéressées sont priées de remplir intégralement la fiche d'inscription ci-après et de la renvoyer au Secrétariat des discussions techniques (Organisation mondiale de la Santé, 1211 Genève 27, Suisse) avant le 17 avril 1987.

Nom de famille :
(souligner le(s) nom(s) usuel(s))

Prénom :

Titre : Professeur/Dr/M./Mme/Mlle (biffer la mention inutile) H F

Membre de la délégation de (pays) :

Représentant (nom du ministère, de l'institut de recherche, de l'organisation internationale, de l'ONG ou autre organisation) :

.....

Compétences et expérience professionnelle :

.....

Langue(s) choisie(s) (entourer) : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

Adresse postale dans le pays d'origine :

.....

<u>Groupe de travail choisi</u>	<u>Choix N° 1</u>	<u>Choix N° 2</u>
1. Politiques économiques orientées vers l'équité en matière de santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Planification financière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Mobilisation des ressources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Amélioration de l'utilisation des ressources de santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation mondiale de la Santé sera assurée pour tous les groupes. Pour assurer un bon équilibre entre les groupes, le Secrétariat se réserve le droit d'affecter des participants à d'autres groupes que ceux qu'ils auront choisis.

REGISTRATION FORM

Fortieth World Health Assembly
Technical Discussions

6-8 May 1987

ECONOMIC SUPPORT FOR NATIONAL HEALTH FOR ALL STRATEGIES

Attendance at the Technical Discussions is open to all participants invited to the World Health Assembly according to Rule 19 of the Rules of Procedure of the World Health Assembly. Those wishing to take part are kindly requested to fully complete this registration form and return it to the Secretariat of the Technical Discussions (World Health Organization, 1211 Geneva 27, Switzerland) by 17 April 1987.

Family name (surname):
(underline the name(s) by which you are commonly addressed)

First name:

Title: Professor/Dr/Mr/Mrs/Miss (delete which is not applicable) M F

Member of delegation of (country):

Title or function and name of Ministry, Research Institute, International Organization, NGO or other organization:

Professional background or expertise:

Circle preferred language(s): Arabic, Chinese, English, French, Russian, Spanish

Postal address in home country:

<u>Working group preference</u>	1st choice	2nd choice
1. Economic policies for equity in health	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Financial planning	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Resources mobilization	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Making better use of resources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Simultaneous translation in the six official languages of the World Health Organization will be provided for all groups. The Secretariat reserves the right to reassign participants to ensure a proper balance of participation between the groups.